



Retour sur le sondage :

Organisé par la direction et les organisations syndicales à propos de notre mutuelle

Sondage :

26% des salariés ont participé à cette enquête. Ce taux est satisfaisant en matière d'échantillon pour un sondage d'opinion et ce, malgré les difficultés rencontrées par notre prestataire Gras Savoye pour diffuser ces messages vers les adresses ST.

Nous constatons que le taux de réponse du sondage est représentatif de la population de l'entreprise en terme de :

- Catégories sociaux professionnelles (opérateurs, techniciens et ingénieurs)
- Representation Femmes Hommes
- Age et ancienneté

La connaissance du régime par les salariés :

L'enquête révèle quelques failles de connaissance des salariés sur les dispositifs conventionnels et avantages liés à notre réseau.

En effet:

- 84% des salariés disent ne pas connaître le contrat responsable.
- 66% des salariés ne connaissent pas la différence entre un médecin OPTAM et non OPTAM
- 65% des salariés ne connaissent pas le réseau ITÉLIS

Il nous paraît urgent de mieux informer les salariés sur ces dispositifs certes rébarbatifs mais qui ont un impact sur la couverture des salariés et leur taux de remboursement mais aussi sur l'équilibre du régime santé ST.

Le taux de satisfaction des salariés :

Les salariés sont très majoritairement satisfaits avec :

- 76% de taux de satisfaction concernant le rapport coût/prestation
- 77% des salariés ne souhaitent pas modifier l'assiette de cotisation

Détail du taux de satisfaction par poste :

	Taux de satisfaction des utilisateurs*
Consultation visite généraliste	96%
Consultation visite spécialiste	78%
Médecines douces	33%
Appareillage	61%
Chambre particulière	87%
Dépassement honoraire hospi.	63%
Implantologie	62%
Prothèse dentaire	62%
Orthodontie	77%
Lunettes	75%
Lentilles	70%
Chirurgie réfractive	67%

*exclus les nspp (ne se prononcent pas)

En conclusion, les taux très élevés de satisfaction sont une reconnaissance du bon fonctionnement de notre régime actuel.

Nous pouvons donc nous féliciter du pilotage responsable de notre mutuelle et de son bon équilibre.

Les améliorations du régime :

Parmi les pistes d'améliorations travaillées en commission paritaire et retenues par les salariés :

1. Dépassement d'honoraires hospitalier
2. Verre max contrat responsable
3. Médecine douce
4. Médicaments et analyse

Amélioration de garanties les plus pertinentes pour les salariés :

1. Dentaire
2. Dépassement d'honoraire spécialiste
3. Médecines douces

A la vue de ces résultats, la CFDT fera valoir la priorité des salariés lors des prochaines commissions paritaires.

Concernant le financement des améliorations de garanties :

24% des salariés ont un conjoint possédant sa propre mutuelle mais qui ne l'utilise pas en premier remboursement. Si cette déclaration était faite, nous pourrions effectuer une économie potentielle de 6% sur les contrats avec conjoint et 4 % de tous les contrats ST sans aucune perte de remboursement pour les salariés concernés.

La CFDT est favorable à une campagne de sensibilisation de notre prestataire envers ces populations.

Notre organisation est très satisfaite d'avoir été motrice dans la mise en place de cette enquête. En effet, cette nouvelle approche, en engageant l'avis et la préoccupation des salariés, nous permettra de travailler sur les axes prioritaires à leurs yeux.

Notre organisation a demandé à ce propos, la mise en place de commissions locales santé/prévoyance sur tous les sites.

Les pistes d'évolution :

La proposition, non soutenue par la CFDT, de mettre en place une sur-complémentaire obligatoire pour les dépassements d'honoraires hospitaliers est très faiblement retenue, avec 19% des salariés très intéressés. La majorité des salariés, 53%, ne souhaitent pas de modification du régime.

La déconnexion des conjoints reste l'option la plus choisie par les salariés à 37% en termes d'économie potentielle

La CFDT ne préconise pas une évolution structurelle du régime actuel



Télétravail

Suite à la signature de l'accord QVT, la généralisation du télétravail pour tous les sites ST France, se déploie.

Notre organisation se félicite d'avoir obtenu un accord de télétravail en refusant la contrepartie voulue par la direction visant à banaliser le travail du Samedi pour les cadres. En effet la direction a dû retirer le fameux " Qui Veut Travailler le Samedi", projet qui avait pour but de forcer certains salariés à travailler 16 samedis par an.

La CFDT suivra activement son déploiement sur tous les sites, ainsi que l'équité de traitement de tous les dossiers déposés.

